

Virginie Baby-Collin, Cécile Persini « Trajectoires scolaires et de formation professionnelle des Mineurs Non Accompagnés (MNA) : le rôle des établissements privés à Marseille »

Colloque « Des mineurs comme les autres ? », janvier 2021

Virginie Baby-Colin

Donc on va poser la question de l'orientation scolaire des MNA et de ses enjeux à partir du cas de Marseille, en posant la question de l'introduction qui est un peu un pied-de-nez au titre même de ce colloque : Les MNA sont-ils des EANA comme les autres ?

Dans le domaine scolaire en effet les MNA sont un sous-ensemble des élèves allophones non accompagnés, qui sont censés en France être traités comme tous les autres enfants, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de spécificité juridique de traitement des élèves étrangers : la scolarisation est obligatoire jusqu'à 16 ans et il y a un droit à la scolarisation à partir de 16 ans, et ce depuis très longtemps. On peut remonter aux lois Ferry, au rôle de la Convention internationale des Droits de l'enfant qui vient d'être mentionnée, au Code de l'éducation, etc. En termes de politique d'accueil des jeunes élèves allophones non accompagnés, dont font partie les MNA, le principe de l'accueil en général est passé de dispositifs qui étaient plutôt envisagés comme des dispositifs fermés à l'affirmation du principe de l'inclusion de l'élève. En effet depuis 25-30 ans le principe de l'inclusion est aujourd'hui le nouveau paradigme pour penser les politiques éducatives puisqu'un certain nombre de travaux ont montré que les processus ségrégatifs et les inégalités sont moins forts dans des systèmes où les jeunes sont inclus avec les autres. Depuis la création des CASNAV, c'est-à-dire les centres d'accueil pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés et des enfants du voyage en France, qui date de 2002, puis la circulaire de l'Education nationale de 2012, pour tous l'inclusion dans des classes ordinaires constitue la modalité principale de la scolarisation des élèves.

Alors les MNA sont un public scolaire qui est un petit peu spécifique, puisque évidemment ils sont plus âgés que la moyenne des élèves allophones. Ils ne sont guère concernés par la scolarisation dans le premier degré mais plutôt dans le second degré. Et même si le nombre de MNA inférieurs à 16 ans n'est pas négligeable, la grande majorité ont 16 ans et plus et la scolarisation est pour eux un droit. On peut aussi souligner qu'une part importante des MNA est qualifiée de public NSA-PSA (L'Education nationale aime bien les sigles), c'est-à-dire public non scolarisé ou peu scolarisé antérieurement, ce qui pose des difficultés de scolarisation spécifiques dans les dispositifs UPE2A, c'est-à-dire les Unités pédagogiques spécifiques pour les élèves allophones arrivants, des difficultés de scolarisation dans des dispositifs classiques quand on a des jeunes qui n'ont jamais été confrontés au système scolaire, ce qui arrive souvent. De fait il y a peu de présence de MNA dans des dispositifs UPE2A inclusifs. Ajoutons à cela que l'impératif de régularisation juridique des MNA, comme l'importance aussi d'arriver à une autonomie financière à 18 ans, sont aussi peu favorables à la construction d'une scolarité ordinaire. Et de fait les MNA sont massivement orientés vers des filières professionnelles courtes et des formations qualifiantes, en particulier des CAP qu'ils soient par voie scolaire ou par voie d'apprentissage.

Alors dans les recherches qu'on conduit dans la région de Marseille en particulier sur la scolarisation des EANA, sur l'orientation scolaire des EANA, et en leur sein sur le public des MNA depuis quelques années, le travail qu'on conduit aussi en collaboration avec un certain nombre d'associations, de MECS qui travaillent avec les MNA, mais aussi avec le CASNAV et un certain nombre d'établissements scolaires qui accueillent des publics MNA... Le contexte marseillais c'est un contexte d'arrivée très important de migrants et de structures d'accueil qui ont été dépassées par la croissance rapide des effectifs dans les années 2010 avec un processus de visibilisation des MNA auquel ont participé par exemple dans le domaine médiatique la réalisation d'un certain nombre de documentaires que vous connaissez peut-être, comme cet excellent film que Rachid Oujdi a fait avant de décéder, qui s'appelle 'J'ai marché jusqu'à vous' en 2016, ou encore le petit documentaire d'Aliénor Dubois sur une petite structure d'accueil qui s'appelle 'Pour que demain t'appartienne' en 2018. La médiatisation des MNA à Marseille a beaucoup dû notamment à l'occupation de l'église Saint-Ferréol sur le Vieux-Port à l'hiver 2017-2018 qui a fortement interpellé les pouvoirs publics

par rapport à ce public, et puis à partir de décembre 2018 et pendant une partie de l'année 2019 l'occupation d'un grand bâtiment du diocèse, le squat Saint-Just, qui fait juste face au conseil du département. Et en 2019 le département des Bouches-du-Rhône a lancé un appel à projets pour ouvrir 500 places supplémentaires dans les dispositifs de l'ASE. Alors les MNA dans les Bouches-du-Rhône et dans l'académie de Marseille sont comme le rappelle les rapports annuels de la Mission nationale des MNA... le département a une clé de répartition forte, qui est supérieure à 3, donc c'est le deuxième ou troisième département de France. Voyez ici les chiffres des MNA qui sont confiés par l'autorité judiciaire au département sur ces dernières années. Et pour ce qui concerne les données académiques que j'ai travaillées avec le CASNAV des Bouches-du-Rhône, on a un volume de mineurs non accompagnés qui est très élevé, qui représente à peu près le tiers, 35% des élèves allophones non accompagnés environ, mais plus de 60% de ceux qui ont 15 à 18 ans, et 71% des élèves allophones de plus de 16 ans.

Le profil est assez classique. Ce sont majoritairement des garçons, avec des origines qui sont à peu près conformes à ce qu'on voit au niveau national : la présence très importante du Mali, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal. Et puis aussi à Marseille on a la particularité d'avoir un public algérien, qui est important de toute façon pour l'ensemble des EANA.

Pour ce qui concerne la réponse de l'académie d'Aix-Marseille en termes de dispositifs de l'Education nationale, aux différents degrés - premier degré, second degré, collège, lycée - il y a eu une croissance très importante des dispositifs qui est notamment très notable pour ce qui concerne le niveau des lycées, qui est toutefois inférieure à la montée des effectifs puisque sur la dernière décennie, entre 2010 et 2019 on est passé de 1 500 à 4 000 élèves allophones scolarisés dans l'académie, ce qui est une augmentation qui est plus forte que ce qu'on peut voir à l'échelle nationale.

Alors quand on regarde sur les deux dernières années les données du CASNAV d'Aix-Marseille qui regroupe donc les élèves allophones qui sont venus se faire tester soit dans les CIO soit directement au CASNAV comme préalable à leur scolarisation, c'est-à-dire que ce sont des chiffres qui sont calculés sur 1 338 sur les deux dernières années, on observe que sur le niveau scolaire de ceux qui sont MNA à l'arrivée un tiers d'entre eux est non scolarisé antérieurement, un petit tiers a un niveau scolaire qui est inférieur à la fin de l'école élémentaire, et un petit tiers a un niveau collège, et une très faible part avait un niveau de solarisation antérieur de type lycée. Quand on regarde les préconisations qui sont faites par les formateurs du CASNAV à l'issue des tests qui sont passés il y a trois grands types de préconisations :

-ce qui relève des dispositifs associatifs et d'alphabétisation d'un côté, qui ne sont pas des dispositifs spécifiques à l'Education nationale,

-et pour l'Education nationale donc une petite partie d'élèves qui sont orientés vers les UPE2A collège,

-et une majorité qui est orientée vers des dispositifs UPE2A LP (lycée professionnel) qui sont très divers dans leurs modalités et qui ont beaucoup changé de nom.

Ce qu'on observe c'est qu'il y a une croissance du public NSA-PSA en général, qui est principalement composé de MNA, avec trois dispositifs actuellement collège, qui sont non inclusifs ou très faiblement inclusifs et insuffisants par rapport aux besoins, et pour ce qui concerne les plus de 16 ans une forte croissance récente polarisée par des dispositifs non inclusifs en lycée professionnel, qui sont passés dans l'académie de 5 à 10 sur les cinq dernières années. Donc c'est un investissement qui est assez considérable, qui est notamment en lien avec la croissance des MNA, même si en novembre dernier le CASNAV estimait à 180 le nombre de jeunes en attente pour une UPE2A LP, qui est donc une attente beaucoup plus importante que le public général des élèves allophones qui sont en attente pour une place en lycée général.

Il y a donc une insuffisance générale de places, des temps d'attente aussi qui sont relativement importants pour la scolarisation de ces jeunes, un certain nombre d'impératifs juridiques qui font qu'on observe une croissance d'autres modes de scolarisation et de formation des MNA, en particulier dans des lycées professionnels privés qui sont souvent des stratégies prisées par certaines associations de prise en charge

des jeunes qui voient là des moyens souvent plus rapides et parfois plus adaptés à ce qu'ils considèrent comme étant certains besoins des jeunes pour leur orientation.

Je vais juste évoquer deux-trois éléments sur une enquête en cours faite d'observations ethnographiques et d'entretiens conduits avec les jeunes et leurs enseignants dans un lycée professionnel de centre-ville, qui est un dispositif non inclusif pour les EANA de plus de 16 ans qui a ouvert en 2018, dans lequel on observe une très très très grande hétérogénéité du public, avec huit niveaux distincts de langue et d'alphabétisation, qui va d'élèves francophones à des élèves qui sont complètement FLE (Français langue étrangère) ou Français langue seconde, d'élèves qui ont été bien scolarisés antérieurement à des élèves qui n'ont jamais tenu un crayon entre leurs mains et une juxtaposition de publics EANA arrivé en famille qui est un public relativement distinct des MNA. Donc il y a une inégalité des besoins, un assez grand isolement de l'enseignant contractuel en charge de cette classe. (Ca renvoie aussi aux difficultés du recrutement en fait des enseignants dans ces classes qui est une autre question.) Ce sont des dispositifs non inclusifs qui ne disposent pas de budgets spécifiques avec donc une forte improvisation. Et quand on regarde l'orientation de ces élèves, sur 47 élèves sur lesquels on a travaillé sur les dernières promotions, 20 MNA sur les 25 de ces deux promotions sont NSA-PSA, la grande majorité a été orientée en CAP, 2 ont été orientés en apprentissage, ce qui est relativement différent de ce qu'on observe sur les non MNA, qui sont beaucoup moins fréquemment NSA-PSA et plus nombreux à être orientés vers des filières de lycée en Bac professionnel, les jeunes étant principalement orientés vers des CAP de lycée public de la région, et dans certains secteurs privilégiés qui sont souvent des secteurs en tension où il y a un certain nombre de besoins.

Céline va maintenant envisager les modalités de cette orientation scolaire spécifique.

Céline Persini

Bonjour.

Moi je vais vous faire état d'une observation d'assez courte durée dans le cadre d'un Diplôme universitaire avec l'INSHEA sous la direction d'Isabelle Rigoni, donc l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et des enseignements adaptés à Suresnes, dans le DU donc Education Minorités et Migration. Donc cette recherche elle a été menée dans le courant de l'année 2018 et 2019 à partir d'entretiens et d'observations, et elle porte donc sur l'orientation de ces élèves MNA.

Donc comme on l'a vu l'orientation elle peut se faire sur plusieurs niveaux : au niveau de la première affectation qui peut être dans des lycées professionnels, ou selon l'âge des élèves aussi en collège, et ensuite une fois qu'il y a une première affectation il peut y avoir une orientation après la 3^{ème} pour ceux qui arrivent avant 16 ans ou une autre orientation après le passage en lycée professionnel par exemple par les plateformes Première scolarisation vers un CFA.

Ce qu'on peut constater c'est que tout comme les autres EANA, donc les élèves allophones, les MNA sont orientés vers des filières courtes et professionnalisantes, et notamment ceci s'explique par l'âge d'arrivée de ces jeunes qui arrivent souvent après 16 ans. De nombreuses études montrent que les EANA de manière générale sont également orientés vers ces filières lorsqu'ils arrivent après 12 ans, donc ça on peut dire que c'est comme les autres élèves. Néanmoins le questionnement à l'origine de mon sujet au départ était : Est-ce que du fait de cet impératif de régularisation qui nécessite une formation professionnalisante et qualifiante, on peut pas dire qu'il y a une particularité pour ces élèves au sein de cet ensemble EANA qui fait que finalement il y a un critère non scolaire qui va venir déterminer une orientation scolaire, et ce critère non scolaire qui relève plutôt du droit des étrangers que finalement de critères scolaires ?

Il y a également la nécessité d'aller vers ces formations du fait d'un niveau de cycle 3 alors qu'ils ont plus de 16 ans, et également l'impératif d'indépendance économique arrivé à la majorité dans l'incertitude d'une prise en charge supplémentaire, et également la nécessité parfois de renvoyer de l'argent, ou des dettes, et aussi parfois comme on le voyait dans le Doctorat notamment de Sarah Przybyl la crainte du faux pas. C'est-à-dire que même ceux qui arrivent avant 15 ans et qui pourraient avoir le choix de leurs

études parce qu'ils ont l'assurance d'une régularisation, en fait s'orientent parfois vers des filières courtes. Il faudrait comparer avec des statistiques plus générales, mais au niveau de mon étude en tout cas, dans ceux que j'ai interviewés qui étaient arrivés à moins de 15 ans, allaient quand même vers des filières courtes malgré le choix qui aurait pu être fait d'aller vers d'autres types de filières. Donc la crainte du faux pas c'est dans l'incertitude dans laquelle ils vivent finalement il faut maximiser les chances, donc même si on pense qu'on sera régularisé on va quand même vers une filière courte au cas où.

Donc la question c'était quelle est la part du choix du jeunes dans cette orientation, comment ça se passe. D'après les observations et les entretiens que j'ai pu faire avec des élèves, des éducateurs, des enseignants, du personnel du Rectorat et aussi des bénévoles, on voit très bien en fait qu'il y a une course à la scolarisation puis à l'orientation pour ces élèves qui arrivent, surtout après 16 ans, puisque parfois entre le fait d'aller passer le test au CASNAV puis le moment de l'affectation il peut se passer par exemple un an, ou il peut se passer seulement quelques mois, mais c'est très divers, et parfois il ne reste plus que quelques mois pour avoir une formation professionnalisante et qualifiante, et donc du coup on est dans une sorte de course à la scolarisation. Il y a des études, notamment Eva Lemaire qui avait vu en quoi ça pouvait poser problème pour l'apprentissage cette incertitude et cette insécurité permanentes quand il s'agit d'apprendre, parce qu'on reste un à deux ans maximum dans des dispositifs UPE2A, qu'on a pas toujours le temps du fait de l'arrivée des 18 ans et qu'il faut aller vite. Et dans les représentations des personnes interrogées il y avait le caractère d'urgence qui ressort souvent dans le discours des acteurs, l'incertitude. Tout dépend bien sûr du degré de connaissance et d'expérience des professionnels avec ce public, mais des enseignants interrogés étaient pas du tout au fait des critères de régularisation, ne comprenaient pas pourquoi il fallait les orienter vers des filières courtes, et inversement des éducateurs ne connaissaient pas forcément les niveaux et la question des NSA-PSA et donc s'interrogeaient sur la prise en charge scolaire, pourquoi est-ce que ça prenait tant de temps l'affectation scolaire après le test. Donc il y a une incertitude assez générale. Les jeunes s'interrogent aussi quand ils arrivent sur le système scolaire, même si très vite on a pu constater qu'il y avait une sorte de prise de conscience de ce qui leur était demandé du fait des entretiens qu'ils menaient. Et donc en fait on observe une sorte de bricolage.

Donc en fait l'orientation est peut-être un point nodal de rencontre entre tous ces acteurs, qui parfois peuvent un peu déborder sur le champ des uns et des autres dans l'urgence, mais avec toujours un objectif commun qui est la protection du jeune. Je citais une étude faite en Gironde qui montre également ces conclusions mais sur le territoire de Gironde, où en fait on voit qu'il y a différents acteurs, différents dispositifs, différentes logiques, parfois ça peut créer des tensions entre les acteurs, justement au moment de l'orientation qui est un point de rencontre, mais que pour autant il y a toujours des collaborations qui se font, et finalement c'est la protection du jeune qui prime.

Et aussi finalement ce qu'on voit c'est que alors que la scolarisation est prioritaire dans le projet migratoire, que c'est prioritaire également pour la régularisation, on observe que finalement l'avenir professionnel passe parfois au second plan et donc une orientation vers des filières courtes.

Donc est-ce que les MNA sont des élèves comme les autres ou des élèves allophones comme les autres ? On peut se poser la question et voir qu'en fait certes ils ont des contraintes particulières, maintenant est-ce qu'il ne faut pas également se prémunir d'en faire une catégorie spécifique d'élèves (ça a été discuté) au détriment d'une étude plus fine aussi sur les discriminations ou les inégalités que rencontrent les populations minorisées dans le système scolaire ?

Merci.